

Du 11 janvier au 08 février 2017
Jusqu'à 250 euros remboursés
sur vos frais de résiliation mobile ou internet
pour toute souscription d'une offre de la gamme Open pro⁽¹⁾

1. Merci de cocher l'offre de remboursement à laquelle vous êtes éligible (un seul choix possible)

Si vous souscrivez à une offre Open pro⁽¹⁾ pour la première fois, bénéficiez de :

- 50€ ht si le dédit facturé par votre précédent opérateur est inférieur à 100€ ht inclus
- 150€ ht si le dédit facturé par votre précédent opérateur est compris entre 100 et 200€ ht inclus
- 250€ ht si le dédit facturé par votre précédent opérateur est supérieur à 200€ ht

2. Remplir ce coupon et joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes :

- et
- une copie de la facture attestant des frais de résiliation de votre précédant opérateur
 - une copie du courrier de bienvenue de l'offre Open pro *ou* une copie de la première facture papier ou électronique Open pro

3. Renvoyer le tout, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, dans un délai de moins de 3 mois suivant votre date de souscription à l'offre de la gamme open pro, cachet de La Poste faisant foi à :

Orange Marketing - ODR Bienvenue Open pro - 30 rue Salvador Allende - 86030 Poitiers Cedex

Attention, toute demande illisible, incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Offre différée de remboursement soumise à conditions non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours, à l'exclusion des offres de remboursement terminaux mobiles de la gamme Open pro.

Réservée aux professionnels valable en France Métropolitaine pour toute première souscription entre le 11 janvier et le 08 février 2017, à une offre de la gamme open pro telle que définie au point 1 pour toute résiliation d'une offre mobile ou internet auprès d'un autre opérateur qu'Orange ou pour toute résiliation auprès d'Orange d'une offre Open ou internet résidentielle, après le 11 décembre 2016 engendrant la facturation de frais de dédit, sous réserve de la réception d'un dossier complet dans le délai imparti selon les modalités définies ci-dessus.

Le montant du remboursement sera fonction du dédit facturé par votre précédant opérateur voir détails ci-dessus.

Un seul remboursement par SIRET ou SIREN. Le remboursement sera effectué sur la facture du client dans un délai de 8 semaines à compter de la réception du dossier complet dans le délai imparti (cachet de La Poste faisant foi).

⁽¹⁾ Orange Open pro, Orange Open pro office, Orange Open pro fibre et Orange Open pro start.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 08/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à : Orange Marketing, ODR Bienvenue Open pro - 30 rue Salvador Allende 86030 Poitiers Cedex.

4. Suivez votre dossier sur www.suiviodr.orange.fr

N° de compte internet (Obligatoire)

présent sur votre facture Orange

Open pro, Orange Open pro office,

Orange Open pro fibre, Orange Open

pro start / fibre

Mes coordonnées (à inscrire en MAJUSCULES)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Date, Nom de la Société ou

Cachet et signature du client :



Cadre réservé à Orange	
<input type="checkbox"/>	Bon validé
RH103	7010300

